

## CERTIFICATION &amp; RNCP

# Titre Professionnel (TP)

**DÉFINITION**

Un Titre Professionnel (TP) est une certification délivrée par le ministère du Travail, inscrite au RNCP, qui atteste de la maîtrise d'un métier précis. Il s'obtient à l'issue d'une formation suivie d'un examen, ou par VAE. Très utilisé en reconversion adulte pour son orientation insertion rapide.

Le Titre Pro est l'une des voies les plus efficaces pour une reconversion adulte. Il y en a environ 300 titres couvrant tous les secteurs : Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP), Formateur Professionnel d'Adultes (FPA), Technicien d'Assistance Informatique (TIP), Négociateur Technico-Commercial (NTC), aide-soignant, mécanicien automobile, secrétaire médicale, etc.

Atouts du Titre Pro pour un adulte :

- Orienté insertion : le programme est conçu autour des compétences attendues par les employeurs, pas autour d'un cursus académique.
- Durée maîtrisée : 7 à 12 mois en moyenne, dont 30 % de stage en entreprise.
- Reconnu : inscrit au RNCP avec un niveau officiel (3 à 5 selon le titre).
- Modulable : peut s'obtenir par blocs de compétences ou par VAE.

Pour bien choisir : vérifier le taux d'insertion à 6 mois sur la filière précise dans le centre visé (pas le taux global de l'organisme). Au-dessus de 70 %, c'est sérieux. En dessous de 50 %, prudence.

Le Titre Pro est délivré après examen final devant un jury professionnel. Il atteste de compétences opérationnelles, pas seulement de connaissances théoriques.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte  
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/titre-professionnel](http://benjaminduplaa.com/lexique/titre-professionnel)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF